

ANNEXE B

UN APPEL À L'ACTION : ÉTABLIR UN CONSENSUS POUR UN PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LA MALADIE MENTALE ET LA SANTÉ MENTALE

Préparé par

The Canadian Alliance for Mental Illness and Mental Health

(CAMIMH)

Établie en octobre 1998, le but fondamental de la Canadian Alliance for Mental Illness and Mental Health (CAMIMH) est de faire figurer les maladies mentales et la santé mentale sur les programmes nationaux de politiques de santé et de politiques sociales. Elle veut influencer et conseiller les politiques de santé mentale au niveau national à titre de voix unifiée des organismes consommateurs, familiaux, communautaires et professionnels. Elle se veut surtout d'améliorer les services et le soutien des personnes souffrant d'une maladie mentale et affrontées par des obstacles à leur santé mentale ainsi que d'établir des stratégies qui amélioreront le potentiel d'une santé mentale positive chez les Canadiens et les Canadiennes. Les membres de la CAMIMH se sont engagés à travailler ensemble pour faire ressortir une forte voix nationale sur la maladie mentale et la santé mentale au Canada et pour réunir les intéressés en vue de générer des idées et

d'établir un consensus pour l'élaboration d'une vision et d'un plan d'action national pour la santé mentale et les maladies mentales au Canada. Voici les membres de l'Alliance :

- L'Association canadienne pour la santé mentale
- L'Association des psychiatres du Canada
- La société pour les troubles de l'humeur du Canada
- Le Réseau national pour la santé mentale
- Le Société canadienne de schizophrénie

Le Réseau consultatif fédéral/provincial/territorial sur la santé mentale a fourni une aide financière à l'Alliance pour l'élaboration de «Un appel à l'action». Toutefois, les points de vue exprimés dans le présent document sont ceux de l'Alliance et ne correspondent pas nécessairement à ceux des membres du Réseau.

A. Éducation et sensibilisation du public

Objectif A1 : Réduire la stigmatisation associée aux maladies mentales dans la société canadienne.

Objectif A2 : Accroître les connaissances et la sensibilisation du public au sujet des pratiques efficaces dans les domaines de la maladie mentale et de la santé mentale.

B. Cadre stratégique national

Objectif B1 : Initiatives législatives et stratégiques – S’assurer que les répercussions sur les maladies mentales et la santé mentale soient prises en ligne de compte dans l’élaboration et la mise en œuvre de chaque initiative fédérale en matière de politiques et de législation.

Objectif B2 : Lignes directrices nationales, points de repère et imputabilité – Établir et adopter des lignes directrices ou des points de repère nationaux pour les principaux objectifs d’un système de santé mentale et pour la promotion de la santé mentale.

Objectif B3 : Intégration et collaboration – Établir des partenariats de collaboration qui amélioreront les systèmes de soins et les possibilités de promotion de la santé mentale.

Objectif B4 : Participation du consommateur et de la famille – Renforcer la participation du consommateur et de la famille à l’élaboration des politiques nationales visant les services de traitement et de soutien des maladies mentales ainsi que la promotion de la santé mentale

Objectif B5 : Promotion de l’entraide – Le gouvernement fédéral reconnaît l’entraide des consommateurs et des familles comme une ressource importante et vitale en santé mentale.

Objectif B6 : Modes novateurs de prestation de services – Encourager et faciliter l’essai et la diffusion d’information sur les modes novateurs de prestation des services de santé mentale d’après des pratiques efficaces.

Objectif B7 : Ressources humaines – Établir un plan national de ressources humaines pour les maladies mentales et la santé mentale d’ici 2005.

C. Recherche

Objectif C1 : Établir et soutenir un programme national de recherche.

Objectif C2 : Établir et mettre en œuvre une stratégie d’éducation et de sensibilisation du public pour soutenir un financement complet et suffisant de la recherche ainsi que de la recherche sur les valeurs

Objectif C3 : Renforcer le secteur de financement bénévole de sorte qu’il fasse preuve d’un engagement commun et d’un meilleur soutien de la recherche sur les maladies mentales et la santé mentale.

- Objectif C4 :** Accroître les cadres des nouveaux chercheurs sur les maladies mentales et la santé mentale.
- Objectif C5 :** Établir un environnement plus soutenant pour les chercheurs canadiens en maladies mentales et en santé mentale.
- Objectif C6 :** S'assurer que la recherche sur les maladies mentales et la santé mentale informe l'élaboration des politiques dans tous les domaines de la santé.
- Objectif C7 :** Accroître la participation des consommateurs, des autres intéressés et de leurs organismes ainsi que du secteur bénévole au développement, à la mise en œuvre et à la diffusion des connaissances acquises par la recherche sur les maladies mentales et la santé mentale.

D. Système national de données et d'information

- Objectif D1 :** Établir un programme national de surveillance de la santé publique¹ et de présentation de rapports en collaboration avec les autres intéressés, dont le Laboratoire de lutte contre la maladie (LLCM) [qui s'appelle dorénavant le Centre de prévention et de contrôle des maladies chroniques de Santé Canada.]

¹ Santé mentale et maladie mentale